Compte rendu de l'entretien avec le Maire du 17 décembre 2022

Suite à notre demande, communiquée lors du CT du 30 novembre, pour rencontrer le Maire à propos de la mise en place des négociations sur l'application locale de la loi dite « de modernisation de la fonction publique », nous avons tenu une réunion en visioconférence le vendredi 17 décembre, en présence du Maire, de l'élu au personnel et du DGS.

D'un point de vue général, nous avons demandé que le maire s'associe avec d'autres élus territoriaux pour exprimer son opposition aux déclarations de la ministre de la fonction publique, selon laquelle il n'y aurait pas de dégel du point d'indice en 2022.

Nous rappelons que cette prévision fait perdurer la perte de pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale.

Concernant, l'application de la charte des temps, nous demandons :

- Que les organisations syndicales participent aux réunions de services dans lesquelles seront négociées l'application locale de la loi. Cela vaut, en particulier, pour tous les secteurs d'activité qui n'étaient pas sur les 37h30 par semaine : la propreté urbaine, le stade, les espaces verts, le périscolaire, le TGC.

- Que soit prise en compte la pénibilité de certains postes de travail, obligeant par exemple les agents à travailler en extérieur par tout temps ou pour ceux ayant le port de charges lourdes, pour compenser la perte d'acquis sur le temps de travail que représente la loi de modernisation de la fonction publique.

Le directeur général nous répond que la pénibilité est déjà prise en compte dans le calcul du RIFSEP.

Pour conclure, Monsieur le maire nous répond :

- Qu'il se trouve dans l'obligation d'appliquer cette loi… Néanmoins, il s'engage, à exprimer son opposition auprès des élus de l'EPT-Est-Ensemble en vue d'obtenir une déclaration commune.

- Qu'il s'engage à ce que la mise en place locale de la loi se fasse dans un cadre de concertation et de négociation avec les organisations syndicales. Ce propos est confirmé par le DGS qui précise que ces instances de négociation dans les services auront lieu à partir du mois de janvier.